



Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

[Accueil](#) > Garages, boxes et parkings

Garages, boxes et parkings

Vous désirez obtenir un emplacement de stationnement ? Vous pouvez en faire la demande auprès de Versailles Habitat.

Le nombre de garages, boxes ou parkings privatifs étant inférieur au nombre de logements de nos résidences, les demandes sont traitées par ordre d'ancienneté.

Les locataires intéressés doivent déposer une demande écrite auprès de la Direction de la Gestion Locative de Versailles Habitat en précisant le type de lot souhaité : garage ou box.

Les garages boxes ou parkings sont attribués aux locataires qui sont à jour de leurs loyers et qui peuvent justifier de la détention d'un véhicule sur production de leur carte grise.

Cette pièce sera également demandée lorsque le dossier pourra être traité et un contrat établi.

Selon les résidences, les délais d'attente peuvent être plus ou moins longs en raison du nombre de demandes et du faible nombre de congés.

Source URL: <https://www.versailles-habitat.fr/content/garages-boxes-et-parkings>